

Métiers en tension

Déclaration du groupe Agriculture

Cet avis présente les positions transversales du CESE sur les métiers en tension. Lors des travaux en commission, certains secteurs – dont celui de l'agriculture – ont été entendus. Leurs difficultés spécifiques figurent dans la partie consacrée aux constats, mais le choix a été fait de ne pas élaborer de préconisations sectorielles. Ce choix nous a permis de nous rassembler sur les grandes actions à engager.

Le groupe de l'Agriculture approuve ce choix et l'ensemble des préconisations. Nous soutenons plus particulièrement la préconisation n°2 qui vise à encourager la circulation des informations entre les acteurs de l'emploi au sein des régions, la préconisation n° 6 pour améliorer les choix d'orientation des jeunes et la préconisation n°8 pour faciliter l'accès au logement des salariés et notamment des saisonniers.

Pour ce qui est du secteur agricole, nous avons quatre grands axes de préconisations spécifiques à proposer.

Premier point : il faut amplifier le mouvement de fiscalisation du financement de la protection sociale pour alléger le coût du travail. La France est le pays de l'Union européenne qui met le plus à contribution les revenus du travail. Nous demandons, très concrètement :

- d'amplifier et pérenniser la dégressivité de l'allègement de charges patronales pour les employeurs de travailleurs saisonniers (anciennement TODE) à 1,25 SMIC (au lieu de 1,20 SMIC actuellement).
- d'amplifier l'allègement de charges patronales pour les salaires compris entre 1,2 et 1,6 SMIC.

Deuxième point : il est indispensable d'engager une meilleure promotion de l'enseignement agricole auprès des apprenants et de leur famille. Les établissements scolaires agricoles sont des lieux d'excellence avec une réussite élevée aux diplômes et une forte insertion professionnelle. L'enseignement agricole, c'est aussi enseigner un esprit critique aux élèves de toutes les filières générales sur la diversité des agricultures et l'éducation à l'alimentation. Cela serait possible, d'une part en simplifiant l'accès des professionnels du secteur aux établissements de l'Education nationale et, d'autre part, en intégrant dans les programmes scolaires de véritables enseignements sur l'agriculture et l'alimentation.

Troisième point : nous proposons la création d'un contrat d'insertion en milieu rural pour décrocher, par une coordination locale, l'accès aux dispositifs déjà existants sur les territoires en faveur de l'insertion vers l'emploi (santé, logement, formation, assistance sociale, crèches, transport...). Une démarche complète d'accompagnement doit être proposée aux demandeurs d'emploi et personnes éloignées de l'emploi, facilitant leur insertion dans les entreprises.

Enfin, quatrième et dernier point : il faut poursuivre l'harmonisation sociale européenne. Nous l'avons déjà rappelé à cette tribune : Le coût du travail en France est l'une des problématiques qui pèsent sur la compétitivité de certains filières employeuses de main d'œuvre (fruit, légumes, viticulture...) qui se trouvent en concurrence directe avec d'autres pays aux normes sociales moins élevées (France : 10,48 € / heure, Allemagne 9,50 € / heure, Espagne : 7,32 € / heure, Italie : 6 € / heure). Il faut parvenir à une équité en termes de concurrence. Concrètement, nous recommandons l'adoption de la Directive pour des salaires minimaux adéquats dans l'UE. Ce texte n'envisage pas la création d'un salaire minimum européen, car c'est une compétence exclusive des Etats membres, néanmoins il vise à encourager une augmentation globale des salaires minimums nationaux jusqu'au seuil de 60 % du salaire médian brut et/ou de 50 % du salaire moyen brut dans chaque État membre.

Pour conclure, le groupe agriculture rappelle que l'ensemble des actifs de l'agriculture sont sous tension : le renouvellement des générations reste pour l'instant sans réponse durable ce qui menace notre souveraineté alimentaire.

Le groupe a voté pour.